

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**

**Membres
du Bureau Communautaire**
Titulaires : 27
Membres présents : 17
Membres représentés : 02
Votants : 19
Date de la convocation
10 février 2026

L'An DEUX MILLE VINGT SIX, SEIZE FEVRIER à 18 H 30, le Bureau Communautaire convoqué légalement, s'est réuni au Pôle administratif de la CCALN à Ailly-sur-Noye, sous la présidence de Monsieur DOVERGNE Alain

● Etaient présents les Vice-Présidents et Conseillers Communautaires Délégués :

Mesdames PREVOST Anne-Marie, DOUAY Sonia, BERTOUX Julia
Messieurs DOVERGNE Alain, DURAND Pierre, LAMOTTE Dominique, MOURIER Francis,
BOUCHER Michel, CHANTRELLE Brice, MAROTTE Philippe, DUTILLEUX Olivier

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Messieurs CAPELLE Hubert, BEAUMONT Joël, NOCHEZ Didier, LESCUREUX André, VERONT Fabrice, WABLE Vincent

● Disposaient d'un pouvoir :

Mme PREVOST Anne-Marie de M. VAN OOTEGHEM J. Michel, M. BOUCHER Michel de M. VAN DE VELDE Michel

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames RAMON Marie-Gabrielle, PATRICE-BOURDELLE Christine, PERONNET Fabienne,
RIHET Anne et Messieurs SURHOMME Alain, VAN DE VELDE Michel, VAN OOTEGHEM J. Michel, LEROY Jean-Maurice, LEVASSEUR Roger, DELANAUD Stéphane

Objet : Friche Tubesca Tiers Lieu-AVENANTS

Rapport de Madame Julia BERTOUX, Vice-Présidente Action Sociale

Vu la délibération du Bureau Communautaire 2025-07.07_02 Feuillet 1008 du 7 Juillet 2025 portant attribution des lots relatifs au marché de travaux concernant la réhabilitation de la friche Tubesca ;

Vu la délibération du Bureau Communautaire 2025-08.12_04 Feuillet 1055 du 8 Décembre 2025 relative aux avenants sur les lots 2, 3, 4, 7 et 8 ;

Vu les modifications de travaux nécessaires pendant le chantier,
Après validation du maître d'oeuvre,

Vu l'Article R2194-2 qui précise que Le marché peut être modifié lorsque, sous réserve de la limite fixée à l'article R. 2194-3, des travaux, fournitures ou services supplémentaires, quel que soit leur montant, sont devenus nécessaires et ne figuraient pas dans le marché initial, à la condition qu'un changement de titulaire soit impossible pour des raisons économiques ou techniques tenant notamment à des exigences d'interchangeabilité ou d'interopérabilité avec les équipements, services ou installations existants achetés dans le cadre du marché initial

Dans le respect de l'article R.2194-8 du Code de la Commande Publique,

« Le marché peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur aux seuils européens qui figurent dans l'avis annexé au présent code et à 10 % du montant du marché initial pour les marchés de services et de fournitures ou à 15 % du montant du marché initial pour les marchés de travaux, sans qu'il soit nécessaire de vérifier si les conditions prévues à l'article R. 2194-7 sont remplies.

Les dispositions de l'article R. 2194-4 sont applicables au cas de modification prévue au présent article. »

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau communautaire :

- Approuve l'avenant n°2 au marché du lot n°2 – Gros œuvre, attribué à l'entreprise RAMERY CONSTRUCTION, pour un montant supplémentaire de 5 997,92 € HT portant le montant du marché après le 1er avenant de 218 677,22 € HT à 224 675,14 € HT. Cet avenant concerne principalement les travaux de reprise de la charpente au-dessus des futurs locaux de la France Services ;

- Approuve l'avenant n°2 au marché du lot n°7 – Électricité, attribué à l'entreprise SOGETREL, pour un montant supplémentaire de 4040.33€ HT, portant le montant du marché après le 1er avenant de 91 448,44 € HT à 95 488,77€HT.
- Autorise le Président à signer l'ensemble des avenants repris ci-dessus,
- Autorise le Président, le 1^{er} Vice-Président et la Vice-Présidente Action sociale à signer l'ensemble des documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré, le 16 février 2026

à Ailly sur Noye

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 03/03/26

Affiché le 03/03/26



Le Président,

Alain DOVERGNE



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS AVENANT N° 2

EXE10

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Communauté de communes Avre Luce Noye
Zone d'activité
Route de Boves
80250 AILLY SUR NOYE

B - Identification du titulaire du marché public

RAMERY CONSTRUCTION
4, Rue du Capitaine Hatteras
80440 BOVES
T : 03.22.90.41.00

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public:

Travaux de rénovation des anciens bureaux de la friche TUBESCA en tiers lieu
Pour le compte de la CCALN – à AILLY SUR NOYE - 80

Lot n°02 GROS ŒUVRE – DEMOLITION - CARRELAGE

■ Date de la notification du marché public : **22/07/2025**

■ Durée d'exécution du marché public : **9 mois.**

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : **20%**
- Montant HT : **196 000 € HT**
- Montant TTC : **235 200 € TTC**

■ Montant du marché public après avenant n°1 :

- Taux de la TVA : **20%**
- Montant HT : **218 677,22 € HT**
- Montant TTC : **262 412,66 € TTC**

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Salle 1 :

F&P d'un nouveau solivage poutre I – entraxe 30 cm portée de 6 m : + 2 855,78 € HT

F&P d'une poutre bois par moisage sur la panne existante : + 638,40 € HT

F&P d'un linçoir en bois massif fixé mécaniquement : + 753,92 € HT

PV pour manutention des bois de charpente de 6 m : + 521,66 € HT

Salle 2 :

F&P d'un linçoir en bois massif fixé mécaniquement : + 376,96 € HT

F&P d'un chevonnage en bois massif : + 851,20 € HT

TOTAL : +5 997,92 € HT

Ces travaux n'ont pas d'incidence sur le planning de l'entreprise.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : **20%**
- Montant HT : **5 997,92 € HT**
- Montant TTC : **7 197,50 € TTC**
- % d'écart introduit par l'avenant : **+3,06% du montant initial**

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : **20%**
- Montant HT : **224 675,14 € HT**
- Montant TTC : **269 610,17 € TTC +14,63% du montant initial**

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Ally Noye, le 02/03/26

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)



A. DOVERGNE
Président

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Envoyé en préfecture le 03/03/2026

Reçu en préfecture le 03/03/2026

Publié le

ID : 080-200070969-20260216-2026_1602_04B-CC



Réf PROSPECTIV : 250519 - 24663



Nom de l'affaire

**Création d'un Tiers-lieu
dans la maison Tubesca**

Rue Sadi Carnot
80250 Ailly-sur-Noye

Donneur d'ordre

Architecte :
ATELIER/19 Architecture

Bureau d'Etudes
Fluides / structure:
bâtiTECH

Maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage :
Communauté de Communes
Avre Luce Noye
Zone d'activité - route de Boves
80250 AILLY-SUR-NOYE



LOT :

TC 04 - REPRISE DE CHARPENTE SUITE AU CURAGE/DEMOLITION au RDC

Créateur de perspectives

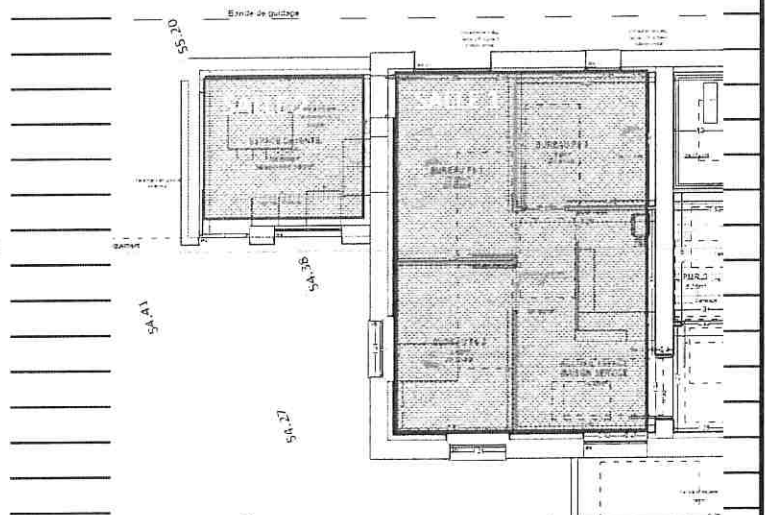
RAMERY CONSTRUCTION - TRAVAUX SERVICE - GO ETENDU - AMIENS

4 RUE DU CAPITAINE HATTERAS - POLE JULES VERNE - 80440 BOVES

Tél. bureau 07-88-96-25-82 ou 03-22-90-41-00

**Contribuer à construire un monde durable,
utile aux Hommes et aux Territoires.**

N°	Désignation des tâches	U	Qt	P.U	P.T
LOT 2 :	GROS ŒUVRE- DEMOLITION - CARRELAGE				
	A la suite de la reunion du 16/12/25. Prestation de changement / modification des elements de charpentes existant HS.				
	TRAVAUX EN PLUS :				
2	RDC Salle 1 :				
2,1	Fourniture et pose d'un nouveau solivage poutre - entraxe 30cm portée de 6,00m Poutre en I	u	7,0	407,97	2 855,78 €
2,3	Fourniture et mise en place de poutre bois par moisage sur la panne existante,	u	1,0	638,40	638,40 €
2,4	Fourniture et pose d'un lincoir en bois massifs fixé mécaniquement.	u	2,0	376,96	753,92 €
2,5	Plus value pour manutention des bois de charpente de 6m	FF	1,0	521,66	521,66 €
	RDC Salle 2 :				
2,6	Fourniture et pose d'un lincoir en bois massifs fixé mécaniquement.	u	1,0	376,96	376,96 €
2,7	Fourniture et pose d'un chevronnage en bois massif dimension 50*75mm entraxe 60cm	u	10,0	85,12	851,20 €
	NOTA - Hypothèses techniques et limites de prestation				
	1 - Dimensionnement du solivage en poutres en I				
	Le dimensionnement des solives en poutres en I est réalisé sans étude structure spécifique, sur la base des abaques fabricants en vigueur, conformément aux hypothèses de charges communiquées et aux configurations accessibles lors de la visite du site. Toute modification des charges, portées ou usages ultérieurs pourra nécessiter une vérification structurelle complémentaire, non comprise dans la présente prestation.				
	2 - Solives bois massif existantes - Exclusion de responsabilité				
	Les solives bois massif existantes sont conservées en l'état. Leur dimensionnement, leur état mécanique et leur conformité aux réglementations et normes en vigueur ne peuvent être justifiés par l'entreprise. En conséquence, l'entreprise décline toute responsabilité quant au comportement structurel, à la flèche, aux déformations ou désordres affectant ces solives existantes.				
	3 - Création ou maintien de faux plafond rapporté				
	La création ou le maintien d'un faux plafond rapporté (plaques de plâtre ou équivalent) sur les solives bois massif existantes est réalisée sous l'entière responsabilité du maître d'ouvrage. L'entreprise décline toute responsabilité en cas de flèche excessive, fissurations ou désordres induits sur les solives existantes et les ouvrages associés.				
	4 - Limite de garantie				
	La garantie de l'entreprise est strictement limitée aux solives remplacées (poutres en I fournies et posées par l'entreprise), dans le cadre des hypothèses de dimensionnement retenues. Aucune garantie ne saurait être engagée sur les éléments structurels existants conservés.				
	Nota : Pas de travaux sur les supports de couverture.				



Montant H.T :	5 997,92 €
T.V.A 20,00%	1 199,58 €
Montant T.T.C :	7 197,50 €



Numéro du dossier : 620091

Le 19/12/25



TABLEAU RECAPITULATIF DES TRAVAUX MODIFICATIFS

DESIGNATION	MONTANT HT	VALIDATION / OS
Travaux d'ajustement en plus et moins (+ 2920,56)	TC 01	AV1
Travaux dallage RDC (+ 9557,27)	TC 02	AV1
Travaux de reprise en charpente bois (+10199,20)	TC 03	AV1
Travaux de charpente en RDC	TC04	5997,92

5 997,92

Ben pour accord le 02/03/26
A. DIVERGNE
Président

Marche de base : 196 000 €

Av 1 : 22677,03

RAMERY CONSTRUCTION - TRAVAUX SERVICE - GO ETENDU - AMIENS

www.ramery.fr

4 RUE DU CAPITAINE HATTERAS - POLE JULES VERNE - 80440 BOVES

Tél. bureau 07-88-96-25-82 ou 03-22-90-41-00

**Contribuer à construire un monde durable,
utile aux Hommes et aux Territoires.**

Envoyé en préfecture le 03/03/2026

Reçu en préfecture le 03/03/2026

Publié le



ID : 080-200070969-20260216-2026_1602_04B-CC



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS AVENANT N° 2

EXE10

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Communauté de communes Avre Luce Noye
Zone d'activité
Route de Boves
80250 AILLY SUR NOYE

B - Identification du titulaire du marché public

SOGETREL AMIENS
52 Rue des Archicamps
80000 AMIENS

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public:

Travaux de rénovation des anciens bureaux de la friche TUBESCA en tiers lieu
Pour le compte de la CCALN – à AILLY SUR NOYE - 80

Lot n°07 ELECTRICITE – COURANTS FORTS ET FAIBLES

■ Date de la notification du marché public : 22/07/2025

■ Durée d'exécution du marché public : 9 mois.

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 87 658,52 € HT
- Montant TTC : 105 190,22 € TTC

■ Montant du marché public après avenant n°1 :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 91 448,44 € HT
- Montant TTC : 109 738,13 € TTC

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Adaptation des prises RJ45 et PC en fonction des nouveaux fonds de plan. + 2 489,99 € HT
Ajout d'une prise extérieure + 1 550,34 € HT
Alimentation de bâtiments modulaires pour les Resto du cœur

TOTAL : + 4 040,33 € HT

Ces travaux n'ont pas d'incidence sur le planning de l'entreprise.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 4 040,33 € HT
- Montant TTC : 4 848,40 € TTC
- % d'écart introduit par l'avenant : +4,61% du montant initial

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 95 488,77 € HT
- Montant TTC : 114 586,52 € TTC
- % d'écart introduit par les avenants : +8,93% du montant initial

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice


Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : *Ailly*....., le *02/03/26*

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)




G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public**■ En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 01/04/2019.

Envoyé en préfecture le 03/03/2026

Reçu en préfecture le 03/03/2026

Publié le

ID : 080-200070969-20260216-2026_1602_04B-CC



Sogetrel

52 rue des Archicamps
80000 AMIENS

Affaire suivie par : Jean-Baptiste MENE
Tél : 07.86.67.95.52
Mail : jeanbaptiste.mene@sogetrel.fr

Le 09/02/2026

Objet : CCALN - TUBESCA / plus-values diverses
N° de devis : M25005-05
Date d'émission : 09-févr-26
Valable jusqu'au : 11-mars-26
Modalité règlement : Avenant en fin de marché

A l'attention de :

Mme / Mr: Alain DOVERGNE
Tél : 06.09.15.25.31
Mail : alaindovergne@gmail.com

Réналd SEGARD
06.87.23.99.39
r.segard@be-batitech.fr

Madame, Monsieur

Pour faire suite à votre demande, veuillez trouver ci-après notre meilleure proposition

Le devis est composé des documents suivants :

1. offre financière
2. Périmètre technique du devis : mail du 09/02
3. Conditions générales de vente.

Nous restons à votre disposition pour toute demande

Bien cordialement,
Jean-Baptiste Mène
Chargé d'Affaires

Bon pour accord et exécution des travaux

Date, cachet, nom et qualité du signataire

Signature du Client

Objet : CCALN - TUBESCA / plus-values diverses
N° de devis : M25005-05



A. Dovergne
Président
le 02/03/26

Envoyé en préfecture le 03/03/2026

Reçu en préfecture le 03/03/2026

Publié le



ID : 080-200070969-20260216-2026_1602_04B-CC

Item	N°	Designation	Date validation	Unité	Qté	Prix Unitaire € HT	Prix Total € HT
3.21		Modifications diverses					2 489,99 €
	3.21.1	Adaptation fonds de plan	<i>présenté le 25/11</i>	Ens	1	55,00 €	55,00 €
	3.21.2.1	Delta RJ45, hors câblage	<i>présenté le 25/11</i>	U	3	32,65 €	97,94 €
	3.21.2.2	Câblage informatique	<i>présenté le 25/11</i>	ml	60	3,55 €	213,01 €
	3.21.3.1	Delta PC+T 16A, incluant câblage	<i>présenté le 25/11</i>	U	21	21,16 €	444,36 €
	3.21.3.2	Câblage 3G2,5	<i>présenté le 25/11</i>	ml	420	3,45 €	1 449,00 €
	3.21.4	Modifications d'attentes VMC, câblage	<i>présenté le 30/12</i>	Ens	1	25,53 €	25,53 €
	3.21.5	Modifications d'attentes VMC, études	<i>présenté le 30/12</i>	Ens	1	27,50 €	27,50 €
	3.21.6	Installation prise extérieure	<i>présenté le 07/01</i>	Ens	1	228,71 €	228,71 €
3.22		Alimentation Restos du cœur					1 550,34 €
	3.22.1	Fourniture et tirage du câble	<i>présenté le 09/02</i>	Ens	2	486,79 €	973,58 €
	3.22.2	Raccordements amont et aval incluant disjoncteur amont	<i>présenté le 09/02</i>	Ens	2	288,38 €	576,76 €
						Total HT, hors option	4 040,33 €
						T.V.A. 20%	808,07 €
						TOTAL TTC, hors option	4 848,39 €